



QUESTION ECRITE

de Monsieur le Député Dimitri Legasse
à Madame la Ministre Marie-Martine Schyns

Le 9 janvier 2018

OBJET : cours anti-harcèlement

Madame la Ministre,

Face à la problématique du harcèlement à l'école et de la phobie scolaire qui touche de plus en plus d'élèves, vous avez annoncé dans le cadre du tronc commun renforcé qu'il faudra éduquer à la maîtrise des réseaux sociaux dès l'école primaire par des formations adéquates et former les enseignants à cette problématique.

Vu les conséquences désastreuses sur les élèves qui souffrent de ce phénomène croissant, il est en effet essentiel d'apporter des réponses.

Madame la Ministre, j'ai donc quelques questions à ce sujet :

- Comment expliquez-vous cette croissance fulgurante de la phobie scolaire en moins de trois ans ?
- Les mesures actuelles permettent-elles d'apporter une réponse à ce phénomène ?
- Comment comptez-vous déterminer le contenu des formations d'apprentissage aux réseaux sociaux et qui donnera ces cours ?





**Réponse à la question écrite n° 1079 de Monsieur LEGASSE, Député,
du 16 février 2018 à Madame Marie-Martine SCHYNS, Ministre de l'Education**

Objet : Cours anti-harcèlement

Monsieur le Député,

Les enfants évoluent aujourd'hui dans des environnements détenant une multitude d'écrans et de technologies numériques. Les acteurs scolaires disposent d'une multitude d'outils destinés à répondre à la problématique du cyberharcèlement. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de rappeler leur existence par le biais de la circulaire 6520.

Concernant l'apprentissage, les bonnes pratiques dans l'utilisation des NTIC sont abordées au sein du cours de philosophie et de citoyenneté à tous les niveaux, primaire et secondaire.

Les savoirs au sujet des bonnes pratiques dans l'utilisation des NTIC, les catégories de normes, le rôle d'une règle, l'intégrité, l'intimité sont autant d'aspects qui sont abordés dans ce cours.

De même, dans le cadre des travaux du Pacte, une large place est accordée à la problématique de la transition numérique de notre enseignement, en ce compris les aspects propres à l'apprentissage de la littératie numérique. La littératie numérique doit être comprise comme une vaste capacité de participer à une société qui utilise la technologie des communications numériques dans la plupart des domaines de vie.

L'usage des outils numériques et leur maîtrise passeront nécessairement par l'acquisition de compétences numériques par les élèves. A cette fin, nous suivons de façon très attentive les travaux relatifs au référentiel de compétences numériques « DigComp » actuellement en cours au niveau de la Commission Européenne. L'opportunité d'intégrer les éléments de ce référentiel européen dans le cadre des travaux du Tronc Commun est à l'examen.

Je vous remercie pour votre question.

Marie-Martine SCHYNS
Ministre de l'Education